



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **Duo Déco Sàrl en liquidation**, Chemin Grange de la Ville 13, 1073 Mollie-Margot
2. Déclaration de faillite: 23.04.2015
3. Suspension de faillite: 19.06.2015
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 06.07.2015
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But : la conception et la réalisation de tous travaux en matière de décoration intérieure et extérieure, de même que l'exécution de tous mandats y relatifs, toutes prestations de services en matière de décoration et toutes activités de consultant et de conseiller technique dans ce domaine.

Office des faillites de l'arrondissement de l'Est vaudois
1800 Vevey

02227725

